MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION DES RISQUES
SRT / BARPI

Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr

La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des évènements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :
BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) de la recherche
-

N°43438 - 17/02/2013 - FRANCE - 77 - VILLEPARISIS
E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux
Vers 8h30, le gardien d'un centre d'enfouissement de déchets dangereux classé Seveso est alerté par une société voisine d'un dégagement de fumée dans un casier extérieur de déchets. Il répercute l'alerte vers l'opérateur d'astreinte. Le casier de 2500 m², partiellement recouvert, contient environ 200 t de déchets contenant de l'amiante, ainsi que 44 fûts de 200 l (60 t) de poussières contenant de l'arsenic déposés 3 jours plus tôt. L'astreinte arrive sur site à 8h45 : constatant des flammes de 3-4 m, il décide de contacter le cadre d'astreinte puis le SDIS, le sinistre n'étant pas maîtrisable en interne. Les pompiers interviennent avec 56 hommes et plusieurs engins sur un foyer d'environ 500 m². Le brasier est attaqué avec de la mousse puis progressivement recouvert par de la terre au moyen d'engins de chantier (plus efficace dans le temps que la mousse). Une épaisse fumée grise et malodorante se dégage au voisinage, mais les mesures de toxicité en As effectuées par une CMIC se révèlent négatives car les fûts n'ont pas été significativement touchés (du benzène et du toluène sont détectés dans le panache de fumées à l'intérieur du site). Les mesures de polluants dans les eaux de surface autour du site ne montrent pas de risque de pollution. Le feu est éteint à 16h30 et les pompiers quittent le site.
Des enquêtes judiciaires et administratives sont lancées pour identifier les circonstances et les causes du sinistre. L'exploitant mettra en place le coffrage de l'alvéole accidentée sans toucher à la couche de terre et lancera un programme de prélèvements et d'analyses pour étudier l'impact potentiel du sinistre sur le milieu.

N°42350 - 26/06/2012 - FRANCE - 90 - BOUROGNE
E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux
L'alarme du portique de radiodétection d'une société de recyclage de métaux se déclenche vers 13h05 au passage d'une benne de déchets industriels banals (DIB). Des pompiers spécialisés relèvent une faible activité. La benne est mise à l'écart sur un parking en attendant d'être récupérée par la société expéditrice pour être traitée par la filière appropriée. La gendarmerie et le maire se sont rendus sur place.

N°40306 - 18/05/2011 - FRANCE - 01 - SAINT-VULBAS
E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux
A 15h40, un opérateur charge des seaux contenant des batteries au lithium usagées dans le monte-charge d'un four rotatif d'une usine d'incinération de déchets dangereux quand un des seaux dégage une forte fumée puis s'enflamme. Il saisit un extincteur à poudre pour arroser le seau mais n'arrive pas à l'éteindre. Il alerte sa hiérarchie qui déclenche le POI à 15h50. L'équipe de secours interne intervient à 15h55 et les services de secours, alertés à 16h, arrivent sur site à 16h30 avec 20 pompiers, 2 fourgons grande puissance et 1 cellule mobile d'intervention chimique (CMIC). Le feu est maîtrisé à 16h55. Un stock de poudre d'extinction spécifique pour le lithium, envoyé depuis Lyon, est répandu sur la zone sinistrée à 18 h. Les pompiers quittent les lieux à 19h30 après nettoyage de la zone et levée du POI. L'exploitant informe l'inspection des installations classées et les riverains vers 16h45.
Le four n'étant pas endommagé, l'exploitant envisage d'y éliminer le reste du stock des batteries au lithium, à un faible débit et sous protection préventive de poudre. D'après l'inspection des installations classées, une réaction entre les piles au lithium et d'autres déchets serait à l'origine de l'incendie. Le chargement de 1,820 t de batteries usagées est arrivé sur le site le matin à 8h20. L'incinération devait avoir lieu à 8h45 mais, le four étant indisponible, le traitement a été reporté à la prise de poste de l'après-midi.

N°23953 - 19/12/2002 - FRANCE - 69 - GIVORS
E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux
Des tiers, alertés par des petites explosions à 10h10 observent peu après une fumée blanche au-dessus d'un centre de collecte, de reconditionnement et de traitement de déchets chimiques (DTQD). Deux opérateurs conditionnaient des déchets contenant des métaux alcalins à incinérer en filière directe (déchet directement détruit avec son emballage) dans un centre extérieur autorisé. Un fût métallique de 15 l ouvert contenant 6 à 7 l de toluène et 2 à 3 kg de boues de sodium (Na) finement divisé a été déposé vers 9h45 dans un seau en plastique de 30 l refermé par un couvercle. Le reprenant 20 min plus tard pour le poser sur une palette, un opérateur détecte une réaction chimique dans le seau (crépitements, sensation de chaleur) et, par réflexe, lâche ce dernier qui tombe à terre. Le seau explose en projetant son contenu, le solvant s'épand sur le sol et des flammes lèchent la palette déjà chargée de bidons de déchets alcalins à éliminer. Le feu est rapidement circonscrit par arrosage abondant de la palette avec des RIA. L'hydrolyse très exothermique du Na au contact de l'eau est à l'origine des explosions et des vapeurs blanches émises durant l'intervention. L'incident est maîtrisé avant l'arrivée des pompiers externes prévenus par des tiers. Il n'y a ni dommage matériel, ni victime. Le formulaire joint au lot accidenté réceptionné 2 mois plus tôt faisait état de toluène souillé sans mentionner la présence de Na notée cependant sur l'étiquetage des fûts. L'observation des gouttelettes s'enflammant spontanément lors de l'échantillonnage de conformité réalisé à l'arrivée du lot avaient conduit le personnel à mettre le fût en attente (procédure spécifique), le temps d'obtenir un complément d'information du client ; la filière directe avait ensuite été retenue une fois connu le caractère inflammable du déchet à l'air. Le client signalera après l'incident l'hyper réactivité du sodium divisé et le fait qu'il inertait à l'azote les emballages à transporter. Cette information importante qui ne figurait pas sur ces derniers, n'avait jamais été mentionnée auparavant. En ouvrant les fûts à échantillonner, l'inertage disparaît, de l'air est alors présent dans le bidon et le seau métallique. Les parois du seau plastique ont été éclaboussées lors de sa manutention, le toluène s'est évaporé et le Na sec s'est enflammé au contact de l'air humide, le seau contenant un mélange gazeux toluène (pt éclair 6 °C) / air a ensuite explosé.

N°18422 - 01/01/1999 - FRANCE - 69 - GIVORS
E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux
Dans un centre de transit et de reconditionnement de déchets industriels, une radioactivité anormale est détectée lors de la réception de fûts contenant des déchets de béryl provenant d'un centre de recherches. Les fûts sont retournés au producteur. Les procédures d'acceptation des déchets sont renforcées et un banc de détection fixe est installé à l'entrée du centre de transit.

N°6657 - 10/03/1995 - FRANCE - 33 - BASSENS
E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux
Dans une usine de retraitement de déchets industriels, des émanations se produisent lors du transvasement de fûts de 30 l d'acide nitrique résiduels dans une cuve de traitement contenant un reste de limaille de fer provenant de bains de galvanisation. Le personnel maîtrise la situation avant l'arrivée des pompiers en mettant en place un rideau d'eau pour abattre les fumées rousses se dégageant de la cuve et en diluant l'acide en réaction dans la cuve. Quelques dommages sont relevés au niveau des tubulures en plastique de la cuve.

N°6102 - 18/11/1994 - FRANCE - 88 - GOLBEY
E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux
Des piézomètres installés sur une décharge révèlent des teneurs en métaux lourds très supérieures à la norme admise : cadmium 3 925 mg/l (NF = 5 mg/l), manganèse 47 000 mg/l (NF= 50mg/l) et chlorures 667 mg/l (NF= 200 mg/l). Le centre d'enfouissement technique d'une superficie de 11 ha reçoit des boues de papeterie de la station d'épuration communale.

N°6596 - 08/07/1993 - FRANCE - 59 - GONDECOURT
E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux
Une explosion et un incendie se produisent dans un atelier de décontamination d'huiles polluées par des PCB. L'accident a lieu lors de la préparation, dans un mélangeur (disperseur) et sous atmosphère d'azote, d'une suspension de sodium (30 kg de Na liquide à 100 °C dans 200 l d'huile non contaminée) constituant le réactif d'amorçage de la réaction. Une aspiration d'air humide au niveau des garnitures du disperseur peut être à l'origine de l'accident qui est maîtrisé après 90 min d'intervention. L'atelier est fortement endommagé et la toiture a été détruite par le souffle de l'explosion. Aucune victime n'est à déplorer. Seule l'huile sans PCB a brûlé et les eaux d'extinction de l'incendie ont été récupérées dans des cuvettes de rétention. Dommages matériels et pertes d'exploitation sont évalués à 3,8 MF.